



Yoga

Saint

Alban Leysse

Rapport d'activité du 1/09/2019 au 31/08/2020

AG du 25 février 2021

Avant la crise sanitaire

- 106 adhérents sont répartis en 6 cours par semaine ; leur présence a été très régulière
 - Lundi soir: en alternance Brigitte Moine et Dominique Chouanard
 - Mardi et Mercredi: 2 cours chaque matin, dont un de yoga sur chaise, animés par Marie Véronique Duchêne
 - Jeudi soir: Karine Roncey

Stage du samedi matin:

Un seul stage a pu avoir lieu le 23/11/2019, animé par Chantal Remus sur le thème d'initiation au yoga du Cachemire:

Depuis la crise sanitaire

- Toutes les activités habituelles (cours et stages) ont été arrêtées du 12 mars jusqu'au 30 juin 2020.
- En remplacement, et grâce à l'investissement de nos professeurs, nous avons pu mettre en place des cours en Visio .
 - Ces cours ont été réglés normalement aux professeurs qui les assuraient.
 - Les autres professeurs ont été mis en chômage partiel.
- Les cotisations du 3 -ème trimestre n'ont pas été débitées.

Préparation de la rentrée 2020

- Nous avons décidé de faire des pré-inscriptions en juillet et août, pour nous tenir prêt à commencer les cours dès que possible en septembre, quand la mairie donnera la possibilité d'accéder à la salle.
- Beaucoup de réponses (130 pré-inscriptions).
- Karine Roncey nous a informé qu'elle ne souhaitait pas reconduire son activité .
- Marie Colin a, alors, accepté d'assurer le cours du jeudi soir en remplacement de Karine Roncey



Yoga

Saint

Alban Leysse

Rapport d'orientation 2020/2021

Lors des inscriptions effectives, vue la situation sanitaire, beaucoup de personnes se sont désistées et ont préféré annuler leurs inscriptions

Nous avons maintenu les 6 cours habituels.

Désormais, chaque adhérent doit avoir son matériel personnel (tapis, coussins...).

Problème de salle de cours

- Nous avons appris, très tardivement, que nous ne pourrions plus disposer de la salle des Ancolies, réquisitionnée pour les besoins de la Mairie.
- Le courrier, adressé à Monsieur le Maire, au nom de 7 associations occupant la salle est resté sans réponse.
- **En conséquence**
 - Dès que les cours reprendront en présentiel, nous allons être contraint de nous adapter aux propositions de salles faites par la Mairie.
 - Certains cours devront être dédoublés. Les adhérents seront informés dès que la situation sanitaire s'éclaircira.
 - Ces modifications vont entraîner un surcoût pour l'association qui le prendra en charge pour l'exercice 2020-2021
 - Nous pourrions en discuter plus précisément avec vous, lors de l'AG en visio, pour ceux qui le souhaiteront

Modification du règlement intérieur

- **Les articles 6 et 8** du règlement intérieur adoptés lors de l'Assemblée générale de 2018-2019 ne sont plus adaptés à la situation.
- Vous trouverez une modification de ces articles dans le document proposé sur le site de YSA, et devrez vous prononcer par votre vote, pour le valider.
 - **Article 6 : Cours**
 - L'association propose des cours hebdomadaires. Les cours d'une durée de 1h15 ont lieu dans les salles mises à disposition par la Commune de St Alban Leysse.
 - **Article 8 : Tapis et coussins de yoga**
 - Les adhérents doivent avoir tapis de sol et coussins(s).